

Sagy Infos

La lettre d'informations

municipales



SOMMAIRE



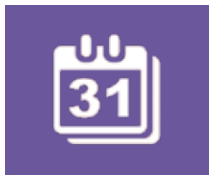
Environnement

4



Ça s'est passé

6



Agenda

10



Vie associative

11



Patrimoine

14



Projet

15



Infos pratiques

18

Directeur de la publication : Guy Paris / **Rédacteur en chef** : Alain Bézard /
Rédaction : Guy Paris, Serge Paris, Aline Boudin, Dominique Papillon, Sandrine Billard, Régis Ricordeau, Odile Sella /
Crédit photos : photothèque municipale - **Couverture** : Stéphane Paris / **Conception et réalisation** : Valérie Pineau 06 82 43 93 80 /
Imprimé à 500 exemplaires / Distribution à partir du 26 octobre 2015

Madame, Monsieur,



La Route Départementale n° 28, qui relie le Val-d'Oise et les Yvelines où circulent quotidiennement 15 000 véhicules, dont 12% de poids lourds a été le théâtre au cours des dernières semaines de trois nouveaux accidents graves. La volonté du Conseil municipal de Sagy de voir se réaliser le giratoire du carrefour de la RD28 et de la RD81 à Sagy, ainsi que la voie verte reliant Le Village à Saillancourt, a été réaffirmée à l'unanimité des élus lors de sa réunion du vendredi 2 octobre dernier. Accompagné de Dominique Papillon, adjoint chargé des voies et réseaux,

je rencontrerai prochainement l'élu en charge de ce dossier au Conseil départemental du Val-d'Oise pour faire le point sur l'avancement de ce dossier, dont la Déclaration d'Utilité Publique a été délivrée par Monsieur le Préfet du Val-d'Oise le 20 février 2014.

Sur le plan environnemental, nous avons engagé une démarche « zéro phyto » qui doit faire changer nos habitudes. Fini l'usage des produits phytosanitaires, il faut s'habituer à ne pas être « choqué » si de l'herbe pousse ici ou là dans les caniveaux ou sur les trottoirs. Le retour de l'usage de la binette est une des solutions et il faut que chacun de nous se sente concerné en arrachant l'herbe sur le trottoir qui se trouve devant sa propriété.

Pour notre rivière l'Aubette, un contrat Trame Verte et Bleue sera signé fin octobre par le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Aubette de Meulan afin de réduire les pollutions, restaurer et entretenir les milieux aquatiques et humides, restaurer et entretenir les milieux herbacés et boisés et lutter contre le ruissellement.

Enfin, une matinée éco-citoyenne est programmée samedi 7 novembre de 9h00 à 12h00 et je souhaite que vous soyez nombreux à y participer.

Guy PARIS - Maire de Sagy



LA DÉMARCHE ZÉRO PHYTO EST UN PROJET QUI NOUS CONCERNE TOUS !

Pourquoi ?

La loi Labbé interdit dès le 31 décembre 2016 l'usage des produits phytosanitaires pour les personnes publiques. Pour nous préparer au mieux à cette échéance, dès le début 2015 nous nous sommes lancés dans un programme irréversible d'abandon total de l'usage des pesticides. A partir du 1^{er} janvier 2019, cette famille de produits sera également interdite d'usage par les particuliers.

Il s'agit également d'un problème de santé publique, la volonté de préserver notre santé et celle de nos enfants en stoppant définitivement l'usage de ces molécules qui sont trop souvent présentes dans les nappes phréatiques, les rivières et même notre alimentation. C'est également un moyen de préserver la biodiversité, un des objectifs majeurs de la charte du Parc naturel régional du Vexin Français que la commune de Sagy s'est engagée à respecter.



NOUS N'Y ARRIVERONS PAS SANS L'ADHÉSION DES HABITANTS.

Notre définition de ce qu'est un village « propre » doit évoluer. La présence d'herbe en bord de trottoir n'est pas synonyme d'un mauvais entretien mais simplement le signe d'une gestion différente de l'espace. Laissons la végétation spontanée se développer là où elle ne gêne pas, même en cœur de village, ce que ne permettait pas l'utilisation des pesticides.

La démarche zéro phyto est également une révolution culturelle pour le personnel communal. Les premiers mois de mise en application démontrent clairement que l'entretien des espaces communaux nécessite davantage de temps et d'interventions manuelles de la part des cantonniers. Nous tentons de trouver de nouvelles solutions :

- En échangeant avec les communes voisines qui expérimentent également de nouvelles pratiques
- En développant la gestion différenciée c'est à dire une gestion adaptée à chaque espace public (place, plate-bande, cimetière, talus de bord de route, etc.) avec la mise en œuvre de pratiques spécifiques (paillage, désherbage manuel, fauche tardive, etc.).



Conclusion

Seule la mise en œuvre d'un ensemble de solutions et de pratiques nous permettra d'atteindre nos objectifs tout en conservant un village attrayant. L'adhésion des habitants à ce projet est indispensable et de même que chacun déneige le trottoir situé devant sa maison, chacun peut montrer son soutien à la démarche « zéro phyto » en désherbant devant chez lui. Certains habitants le font déjà et d'autres, là où c'était possible, ont même installé des plantes vivaces pour le plaisir des yeux de tous.



Pour aller plus loin et anticiper le 1^{er} janvier 2019

Le Parc naturel régional du Vexin français accompagne les communes et les particuliers dans cette démarche « Zéro phytosanitaire ».

Des informations et documents sont disponibles sur le site internet du Parc : <http://www.pnr-vexin-francais.fr/> dans la rubrique Environnement/actions en faveur de la biodiversité / Gestion différenciée.

Enfin, le Parc s'associe en 2016 à la semaine pour les alternatives aux pesticides du 20 au 30 mars. Des événements seront organisés au cours de cette période avec les collectivités, habitants et agriculteurs.



UN NOUVEAU PROJET EXPÉRIMENTAL SUR LE BASSIN DE L'AUBETTE DE MEULAN/MONTCIENT

Courant 2013, le Comité syndical du Parc naturel régional du Vexin français a validé l'animation d'un nouveau projet expérimental sur le bassin versant de la Montcient, un contrat « Trame Verte et Bleue » intégrant à la fois les enjeux du 10^e programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et les objectifs du Schéma Régional de Cohérence Écologique. La trame verte et bleue (TVB) est une mesure du Grenelle de l'environnement pour enrayer le déclin de la biodiversité dans les réseaux écologiques constitués par les milieux terrestres, les cours d'eau ainsi que les zones humides.

Un diagnostic de territoire et un programme d'actions sur les trames vertes et bleues du bassin versant ont été établis et ont abouti au projet porté par le SMIGERMA (Syndicat de la Montcient). Dans le même temps, suite aux réunions de travail du nouveau bureau du SIBVAM (Syndicat de l'Aubette de Meulan dont la commune de SAGY est membre) et sur proposition de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la Région, un rapprochement entre les deux bassins versants a été opéré et a permis d'aboutir à un seul contrat TVB. La Montcient est en effet un affluent de l'Aubette de Meulan et les deux territoires sont limitrophes. Cette solution permet ainsi de faire des économies d'échelle et favorisera les échanges entre les deux territoires.

Ce projet global concerne donc 24 communes, pour 14 700 ha. Les deux programmes d'action cumulés sont estimés aujourd'hui à environ 2,4 M€. Ceux-ci se découpent en quatre grands volets thématiques :

- Réduire les pollutions diffuses
- Restaurer et entretenir la trame des milieux aquatiques et humides
- Améliorer les connaissances des trames et leur prise en compte dans les PLU
- Restaurer et entretenir la trame des milieux herbacés et boisés
- Lutter contre le ruissellement



Le Contrat Trame verte et bleue Montcient/Aubette de Meulan sera signé le jeudi 29 octobre à 18h à la Maison du Parc à Théméricourt

ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Nous vous rappelons que conformément aux articles 671 et suivants du Code Civil et R.116-2 du Code de la Voirie Routière « les branches ou racines des plantations existantes sur les propriétés privées qui débordent sur le domaine public doivent être coupées à l'aplomb des limites du domaine. Les haies doivent toujours être entretenues de manière à ce que leur développement du côté du domaine public ne fasse aucune saillie ». Nous comptons sur votre civisme !

Petite piqûre de rappel : les déchets verts doivent être acheminés vers la déchetterie de Vigny.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE VIGNY (LIEU-DIT LES ROCHES)

Du 1^{er} novembre au 31 mars

Horaires d'hiver	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin						9h - 12h	9h - 12h
Après-midi	14h - 17h		14h - 17h			14h - 17h	

Du 1^{er} avril au 31 octobre

Horaires d'été	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h - 12h		9h - 12h			9h - 12h	9h - 12h
Après-midi	14h - 19h		14h - 19h		14h - 19h	14h - 19h	



JOURNÉE PÊCHE

Le mardi 7 juillet 2015, la mairie a organisé une journée pêche aux étangs des Petites Auges avec la collaboration de l'association La Gaule de Sagy qui a préparé et prêté le matériel, et encadré les jeunes.

Un lâcher de truites dès le matin a permis aux jeunes de très belles prises. En fin de journée, un partage équitable a permis à tous les jeunes de repartir avec des truites.



JOURNÉE PLEIN AIR

Le 9 juillet dernier, la municipalité organisait une journée plein air pour les enfants scolarisés à Sagy. Cette journée était encadrée par Aline Boudin et Sandrine Billard, adjointes, ainsi que par Laura Renard, animatrice culturelle au musée de la Moisson. Un grand merci à Angélique Billard pour sa contribution à l'élaboration de la course ainsi qu'à Corentin Billard qui a joué les testeurs en compagnie de Laura Renard !

7 enfants ont participé à cette journée dont voici le programme :

- de 10h00 à 12h00 : course d'orientation au Petit Mesnil,
- de 12h00 à 13h30 : pique-nique derrière le lavoir du Petit Mesnil avec remise des prix aux participants de la course et un bonus pour Justine Worms et Marilou Garnier qui ont réalisé le meilleur temps !

- de 13h30 à 15h45 : atelier manuel avec la décoration de la maison des enfants au musée de la Moisson
- de 15h45 à 16h15 : goûter offert par la municipalité et retour vers la mairie



ACTIVITÉ DU MOIS D'AÔÛT ORGANISÉE PAR LA MUNICIPALITÉ

Le 25 août, 6 enfants se sont rendus à la salle d'escalade Block'out à Cergy en co-voiturage.

Ils ont été pris en charge par un moniteur pendant 1h30. Dans la bonne humeur, les enfants ont découvert ce sport ou bien perfectionné leur technique. Cette salle est composée d'environ 200 blocs sur une surface grimvable de 500 m². Chacun a pu y trouver son bonheur en utilisant l'un des 7 niveaux de difficultés.

La séance s'est terminée par un goûter pris sur place.



FÊTE NATIONALE

Les festivités organisées pour la Fête nationale ont rassemblé un grand nombre d'habitants. Après le dîner organisé dans la cour de l'école, la population s'est regroupée devant la mairie pour une retraite aux flambeaux dans les rues du village dirigée par la fanfare Saint-Louis de Poissy.

Après un arrêt devant le Comptoir des Petites Auges pour remplacer le Pétillon, cette branche de genévrier accrochée au mur, et symbole de bon accueil dans l'établissement, tous les participants se sont retrouvés sur le champ de foire pour assister au tir du feu d'artifice. La soirée s'est achevée dans la cour de l'école par un verre de l'amitié.

LA MATINÉE DES ASSOCIATIONS

Cette manifestation s'est tenue le 5 septembre dernier de 10h00 à 12h00 dans la salle des fêtes. Celle-ci permet aux différentes associations de vous faire découvrir leurs activités.

FÊTE COMMUNALE

La Fête communale de Sagy, organisée le deuxième week-end de septembre, a été copieusement arrosée les samedi, dimanche et lundi.

Les enfants ont pu néanmoins profiter des attractions foraines : auto-scooters, pêche aux canards, tir aux fléchettes, crève-ballon, cascade de pièces, manège enfantin, confiserie et piscine à bulle. Comme chaque année, les enfants de Sagy ont bénéficié de tickets gratuits offerts par la mairie.



JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Le 20 septembre dernier, le musée de la Moisson participait aux Journées Européennes du Patrimoine créées par le Ministère de la Culture français en 1984.

C'est presque une centaine de visiteurs qui a fait le déplacement pour découvrir notre musée. A leur arrivée, Laura, l'animatrice, leur remettait un livret-guide de visite puis, s'ils le désiraient, ils pouvaient partir pour environ 2 heures de balade afin de découvrir le patrimoine culturel de Sagy grâce au livret rallye pédestre qui leur était offert. Les enfants se sont quant à eux bien amusés en réalisant un herbier de céréales.

RÉCEPTION DES NOUVEAUX HABITANTS

Le samedi 3 octobre dernier, la Municipalité a organisé pour la deuxième fois, une réception en l'honneur des nouveaux habitants. Trois familles ont pu être présentes. L'occasion pour elles de se présenter mais aussi de faire connaissance avec les élus. Cette manifestation est un moment privilégié propice aux échanges. Chaque famille est repartie avec un livret d'accueil, un rallye pédestre sur le patrimoine culturel de Sagy ainsi qu'une carte sur les boucles de Sagy à parcourir à pied. Nous en profitons pour souhaiter également la bienvenue à tous les nouveaux arrivants qui n'ont pas pu être présents.

RAVIVAGE DE LA FLAMME DE L'ARC DE TRIOMPHE

Sagy a participé à la cérémonie de ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe le samedi 17 octobre à 18h organisée par la Fédération des associations des anciens combattants du canton de Vigny.

La délégation, composée de quinze personnes, comprenait des anciens combattants, des élus municipaux et des membres du Conseil de jeunes.





LES ENCOMBRANTS

Par un mystère que nous avons réussi à élucider (date communiquée dans un précédent Sagy Infos, jeudi 14 septembre, date qui n'existe pas), plusieurs riverains de la commune ont sorti leurs encombrants le dimanche 13 au soir. Le camion n'étant pas passé le lendemain matin (et pour cause la date de passage était le 24 septembre !), dès le mardi 15, le secrétariat de la mairie a reçu un nombre d'appels important et a confirmé que le ramassage des encombrants n'était prévu que le jeudi 24 septembre. Nous remercions les riverains qui ont donc rentré dans leur propriété leurs encombrants pour les ressortir le moment venu. Par contre nous adressons un carton rouge à ceux qui par paresse et négligence ont laissé les trottoirs encombrés jusqu'au 24 septembre. Outre l'aspect peu esthétique, nous tenons à souligner le problème de sécurité que cela a engendré, les gens devant descendre des trottoirs pour contourner les obstacles, sans oublier le risque de voir s'envoler des objets parfois tranchants... Si un tel événement devait se reproduire, nous comptons sur un peu plus de civisme !



ENCORE DES DÉPÔTS SAUVAGES !!!!

Depuis la rentrée, il ne se passe pas une semaine sans que nous constatons l'apparition de nouveaux dépôts en tout genre (gravats, pneus, denrées alimentaires, etc.). Les lieux de dépôt sont principalement situés sur le haut du Grand Mesnil et de Saillancourt. Ces déchets représentent en moyenne un volume hebdomadaire de 2m³ que nos cantonniers doivent prendre en charge. Au-delà des dégradations environnementales, ces incivilités constituent une perte de temps et d'énergie pour le personnel communal ainsi qu'un coût financier pour le recyclage des matériaux amiantés ou des pneus usagés (300€ la tonne). Nous faisons appel à votre vigilance pour signaler à la gendarmerie tout véhicule ou toute personne aperçue déposant ses poubelles sur le bord des routes ou des chemins.



DES HYDROCARBURES DANS LE RÉSEAU D'EAUX USÉES

Durant la journée du jeudi 1^{er} octobre, du fioul, d'un volume estimé à 20 litres, a été déversé (accident ou acte volontaire ?) dans le réseau d'assainissement.

L'effet fut catastrophique car le mélange du fioul avec l'eau en intensifia l'odeur qui se propagea dans l'ensemble du réseau.

Suite aux doléances de plusieurs riverains, une demande d'intervention auprès du service d'entretien a aussitôt été engagée, permettant ainsi de découvrir ces traces d'hydrocarbure.

Une opération de pompage puis de rinçage du réseau a dû être menée pour enfin retrouver une situation normale.

Une partie des habitants demeurant entre Chardronville et Tessancourt sur Aubette furent donc très incommodés pendant plusieurs jours par les remontées d'odeurs à l'intérieur de leurs habitations.

Nous rappelons qu'aucun solvant ou hydrocarbure ne doit être versé dans le réseau d'eaux usées.



INCIVILITÉ, VOL ET CHARGE COMMUNALE SUPPLÉMENTAIRE

Le 22 septembre entre 13h30 et 14h00 le candélabre situé sur la place de Chardronville, à l'angle de la rue Pierre Bonté et la rue des Prés a été renversé et brisé, détruisant dans sa chute le banc en place à proximité. Aucun témoin n'étant présent, la municipalité ne connaît pas la cause de la casse du socle en fonte.

Ce même socle en fonte d'un poids de 200 kg, transporté devant les ateliers communaux pour réparation, disparaîtra le 24 septembre dans la nuit sans effraction des portails.



TRAVAUX VOIRIE RÉALISÉS À L'AUTOMNE 2015

Différents chantiers de voirie ont été menés sur la commune pendant le mois de septembre :

- Mise en place d'un gravillon lavé sur un trottoir rue de la Vierge,
- Réfection d'un trottoir et de bordures rue de l'Abreuvoir,
- Reprise d'un trottoir rue des Prés,
- Gravillonnage ruelle de la Fontaine bénite,
- Remise en état d'un affaissement de chaussée rue Maurice Vauvillier,
- Intervention de point à temps (élimination des nids de poule sur les chaussées communales).

Lors des gros travaux de remise en état du réseau d'assainissement réalisés tout au long de l'année 2014, une nouvelle voie a été créée au Grand Mesnil. Cette dernière reliera à terme la rue Narcisse Aussenard au Clos des Galets. Par délibération, le conseil l'a baptisée rue Saint-Sulpice en souvenir de l'ancienne carrière du même nom située en amont des dernières maisons du Clos des Galets.



rue de l'Abreuvoir



ruelle de la Fontaine bénite



rue Maurice Vauvillier



rue de la Vierge

ÉVALUATION DU TRAFIC ET CONTRÔLE DE LA VITESSE DES VÉHICULES TRAVERSANT SAILLANCOURT

En réaction aux courriers adressés par la mairie de SAGY au Conseil Départemental concernant le volume du trafic ainsi que la vitesse des véhicules empruntant la RD 81, ce dernier a fait installer, durant une semaine, un système de comptage et un relevé de vitesse des véhicules traversant le hameau de Saillancourt.



LE CONSEIL DE JEUNES

Bonjour, nous sommes le Conseil de jeunes, nous avons une ancienne camarade qui revient, Débora Dupré-Demorsy.

Ce conseil sert à améliorer la commune du point de vue des jeunes. Si vous avez des demandes à faire auprès de la mairie, vous pouvez nous en faire part.

Nous avons commencé à parler des problèmes de la commune par rapport aux animaux. Des personnes du conseil ont fait remarquer que des personnes laissent leur chien faire leurs besoins n'importe où, en particulier sur les trottoirs et les arrêts de bus.

Vous comprendrez que ce n'est pas très agréable de marcher dedans ou même de les voir et de les sentir. Nous vous prions donc d'éviter de laisser vos chiens n'importe où. Nous réfléchissons à un projet pour éviter cela.

Merci d'avance.

Le Conseil de Jeunes : Angélique et Corentin Billard, Débora Dupré-Demorsy, Madeline, Marilou et Marjolaine Garnier, Enora Leconte, Aglaé Louis, Anatole Ricordeau, Tom Sella, Mélanie Worms.

MATINÉE ÉCO-CITOYENNE LE 7 NOVEMBRE

Chaque année, la municipalité organise une matinée éco-citoyenne durant l'automne. Les bénévoles souhaitant participer à cette opération sont donc attendus le 7 novembre prochain à partir de 9h00 en mairie de Sagy. Voici le programme des actions décidées par les membres du comité environnement :

1. nettoyage des chemins et des bords de routes de la commune,
2. opération d'embellissement des entrées de hameau par la plantation de vivaces fournies par la municipalité,
3. nettoyage approfondi du secteur de la salle des fêtes et de la sente des prés.

Venez seul, en famille ou avec des amis mais venez nombreux ! La matinée se terminera par un apéritif offert par la municipalité à tous les participants.

Rappel : Munissez-vous de gants, pelles, bûches, râteliers, sécateurs, etc.



NOVEMBRE

Dimanche 1er novembre à 15h00

Contes à faire peur au Musée de la Moisson pour fêter Halloween. A partir de 5 ans / 4 euros par personne réservation obligatoire au 01 34 66 39 62

Samedi 7 novembre à 8h30

Matinée environnement

Samedi 7 novembre à 20 h00

Soirée Théâtre à la salle des fêtes.

La Compagnie Quai de Scène vous propose une soirée café théâtre placée sous le signe de l'humour. Entrée gratuite Réservation à quaidescene.andresy@gmail.com ou au 06 08 36 82 93

Mercredi 11 novembre à 9h45

Cérémonie commémorative. Rendez-vous devant la mairie

Vendredi 27 novembre à 18h30

Cérémonie en l'honneur des « nouveaux majeurs »

Samedi 28 novembre de 10h00 à 12h00

Portes ouvertes du RAM à Us

DÉCEMBRE

Vendredi 4 décembre

Soirée Ados à la salle des Fêtes

Dimanche 6 et 13 décembre

Élections régionales de 8h00 à 20h00

Samedi 12 décembre

Matin 🗑️ Distribution des colis aux séniors par les élus

14h30 🗑️ Spectacle de Noël « La Magie de Noël » à la salle des fêtes. Ce spectacle offert par la Municipalité s'adresse aux enfants de Sagy

18h30 🗑️ Concert proposé par la chorale La lanterne de Saint-Ouen L'Aumône en l'église Saint-Sulpice

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE 1918

Mercredi 11 novembre 2015 à 10h, cérémonie au Monument aux Morts de Sagy pour commémorer la signature de l'Armistice du 11 novembre 1918. Rendez-vous à 9h45 à la mairie.



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Françoise Marlot, passionnée de lecture, vous accueille le vendredi de 18h00 à 19h30 à la bibliothèque municipale (hors vacances scolaires). N'hésitez pas à venir à sa rencontre, elle saura toujours vous dénicher un livre qui vous passionnera ! Et si vous ne trouvez pas votre bonheur, pas de problème, chaque année de nouveaux livres sont achetés ou nous pouvons en demander en prêt à la bibliothèque départementale. La municipalité profite de cet article pour remercier Françoise Marlot pour son implication car sans elle, la bibliothèque ne fonctionnerait pas.



LA RUCHE QUI DIT OUI

Dans le cadre de ses actions en faveur du développement des circuits courts et de la valorisation des productions locales, le Parc naturel régional du Vexin français soutient l'ouverture de la Ruche qui dit oui à Théméricourt.

Depuis le 23 octobre, les habitants de la commune de Théméricourt et ses environs peuvent se régaler de bons produits fermiers locaux.

Derrière chaque Ruche, il y a un responsable et une initiative entrepreneuriale ou associative qui participe au développement économique et social local. Côté écran, c'est archi-simple : les membres pré-commandent leurs produits en ligne et les récupèrent lors des distributions.

Lionel Toutain, responsable de la Ruche accueillera tous les gourmands au Restaurant Le Clos du Pétilon qui prête un espace pour les distributions. Ce sera le vendredi de 17h00 à 18h30.



Déjà une bonne dizaine de producteurs se sont inscrits. Et l'on compte de nouveaux membres tous les jours !

Non seulement, elle resserre les liens entre ceux qui mangent et ceux qui produisent mais en plus elle reconnecte les membres à la terre. Question souplesse et liberté, on n'a pas trouvé mieux. L'inscription est gratuite et sans engagement !



LA RUCHE  QUI DIT OUI!
Manger mieux, manger juste

Contact

2, rue du moulin, 95450 Théméricourt
Coordonnées du Responsable : Lionel Toutain
<https://laruchequiditoui.fr/fr/login>
lioneltataouine@gmail.com
06 07 24 39 71



COVOITURAGE

Si ce mode de transport vous intéresse, merci d'envoyer un mail à mairie.sagy@orange.fr en nous précisant votre destination régulière, les jours et les horaires ainsi que vos heures de départ et de retour.

Nous vous recontacterons ensuite après analyse des données.





Durant l'été, des travaux de rénovation en électricité ont été effectués par une entreprise, le tableau de la classe maternelle a été changé de place, les rideaux de la classe de Mme Leturcq ont été remplacés. Suivant les recommandations et demandes des enseignants et en collaboration avec tous les acteurs œuvrant pour le bien-être et la sécurité de tous, les locaux ont permis d'accueillir en cette rentrée 2015/2016 :

104 élèves répartis en 5 classes	PS (8) - MS (13)	21 enfants, Isabelle Louis assistée de Manuela Harnois
	GS (14) - CP (5)	19 enfants, Francine Henri assistée de Inès Vaz
	CP (7) - CE1 (13)	20 enfants, Hélène Bouffette
	CE2 (16) - CM1 (6)	22 enfants, Marie-Hélène Delettre
	CM1 (7) - CM2 (15)	22 enfants, Hélène Leturcq

Durant les temps périscolaires, en animation les enfants sont encadrés par Delphine Guilloteau, animatrice et un animateur de l'association « Adapte ».

Aidée par Marisa Goncalves et Rosinda Oliveira Duraes, assistée pour le temps de restauration par Sylvie Roubaud.

Nous souhaitons à tous les élèves une très bonne année scolaire.



ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

BENIS Gisèle (4M)

2, clos des Galets
Le Grand Mesnil
95 450 Sagy
Tél : 01 34 66 30 13

DANDIN Brigitte (4M)

40, rue Pierre Bonté
Chardronville
95 450 Sagy
Tél : 01 34 66 37 88

GOUPY Laurence (3M)

9, rue du Vaux Persan
95 450 Sagy
Tél : 01 34 42 89 93

GROSJEAN Corinne (3M)

20, rue Pierre Bonté
95450 Sagy
Tél : 01 34 66 33 17

GULOTTA Eva (4M)

4, rue du Vaux Persan
95 450 Sagy
Tél : 01 34 66 38 51

LELEU Marlène (4M)

8, clos des Roches
95 450 Sagy
Tél : 01 34 66 30 79

PEREZ Chantal (3M)

10, clos des Galets
95 450 Sagy
Tél : 01 34 66 30 58

PILARDEAU Virginie (4M)

14, rue de la Vallée
Saillancourt
95 450 Sagy
Tél : 06 83 13 57 11

VASSEUR Nathalie (3M)

11, rue Narcisse Ausseard
95 450 Sagy
Tél : 06 32 51 40 90

VAZ Jocelyne (4M)

13 ter, rue du Charné
95 450 Sagy
Tél : 01 34 66 30 82

VELDEMAN Géraldine (3M)

21, rue du Charné
95 450 Sagy
Tél : 09 54 15 61 00

VENDITTELLI Anne-Sophie (3M)

1, rue de la Vierge
95 450 Sagy
Tél : 01 75 81 58 84

WORMS Christelle (4M)

1, clos des Roches
95 450 Sagy
Tél : 01 34 66 38 92



Dès **7h30** ouverture des services périscolaires par Sylvie Roubaud et Delphine Guilloteau en garderie.



8h45 Manuela Harnois et Inès Vaz vont chercher les enfants fréquentant la garderie afin de les accompagner à l'école maternelle, Sylvie et Delphine accompagnent les grands à l'école primaire.

9h00 les élèves vont en classe avec leurs enseignantes. En maternelle elles sont assistées de Inès Vaz chez les grands et Manuela Harnois chez les petits, jusqu'à **12h00**. Rosinda commence la préparation de la cantine à **11h00** et Marissa à **11h30**, mise en réchauffage et préparation des repas par Sylvie



Puis voici la pause méridienne et le temps de restauration pour les enfants.



Dès **12h00** Les enfants de maternelle vont déjeuner encadrés par Inès et Manuela. Les enfants de l'école primaire sont encadrés par Dylan ou Victor, Delphine, Rosinda et Marisa dans la cour.

À **12h30** ils se dirigent vers le site de la maternelle pour se rendre au restaurant scolaire.



Après le repas dès **13h20** les petits vont à la sieste accompagnés par Manuela et les plus grands repartent à l'école primaire où les cours vont reprendre de **13h45 à 16h00**



16h00 Sortie de l'école primaire. Certains enfants de l'école primaire vont à l'étude encadrée par des enseignantes, les autres partent en activité périscolaire.



Les enfants de maternelles restent sur leur site en activités périscolaires, encadrés par Delphine et Inès, ainsi que par un animateur de l'association « Adapte ». Le mercredi à midi, transport des enfants vers le centre de loisirs d'Ableiges.

Dès **17h00** Delphine et Sylvie accueillent en garderie les enfants de maternelle puis dès **17h30** arrivent les enfants de l'école primaire inscrits en garderie. **19h00** la garderie ferme ses portes. Pendant ce temps les classes ont été nettoyées par Manuela, Ines, Rosinda aidées de Marisa et Anne-Marie afin de préparer le lendemain...



Il y a 121 ans, le dimanche 21 octobre 1894, les habitants de Sagy découvraient leur nouvelle mairie-école à l'occasion de son inauguration présidée par le maire, Alfred Giroux. Un événement particulièrement attendu dans la commune car l'édifice permettait de résoudre les problèmes de locaux liés à l'enseignement primaire.

En effet, deux ans plus tôt, le 13 novembre 1892, le conseil municipal avait considéré que la construction d'une école mixte avec mairie était devenue indispensable. A cette époque, Sagy disposait d'une maison d'école édifiée en 1833 sur la place dite « de l'ancienne audience », mais les locaux, conçus pour abriter le logement de l'instituteur et une classe de garçons, manquaient d'espace car ils accueillait entre 100 à 125 élèves du fait de la fréquentation des enfants de La Villeneuve Saint-Martin, dépourvus d'instituteur.

Quant à l'école de filles, créée en 1875 en vertu de la loi du 10 avril 1867 qui obligeait toutes les communes de plus de 500 habitants à en ouvrir une (la population de Sagy s'élevait alors à 620 habitants), elle occupait une maison que la commune louait au sieur Gautrain.



Plusieurs emplacements ont été étudiés pour l'implantation d'un nouvel édifice regroupant les garçons et les filles, et c'est une parcelle de terrain appartenant aux héritiers Hodan-Soret, positionnée au centre du village, qui est retenue. La commune s'en rend acquéreur par adjudication le 18 décembre 1892 au prix de 1 950 francs. Le 5 février et le 2 avril 1893, le conseil municipal approuve les plans et devis établis par Monsieur Beaudouin, architecte à Pontoise.



Photo de la classe d'Émile Legrand, instituteur - 1899

Les travaux de construction, confiés à Félix Dubray, entrepreneur de maçonnerie à Sagy, sont achevés en septembre 1894. Les élèves prennent aussitôt possession de leur classe sous la conduite de leur instituteur, Emile Legrand, en poste à Sagy depuis le 16 janvier 1882. Dans la monographie qu'il a rédigée le 25 septembre 1899, ce dernier donne une description de l'édifice : « C'est une construction d'un aspect coquet renfermant toutes les conditions hygiéniques qu'il convient à un établissement de ce genre. Le matériel d'enseignement est neuf : il y a vingt-quatre tables à deux places, une collection de tableaux d'histoire naturelle, des cartes géographiques en nombre suffisant ».

En 1938, une cloison intérieure a été posée pour séparer la classe unique en son milieu, de manière à former deux classes distinctes, puis, en 1979, des travaux de surélévation de l'école ont été réalisés afin de créer deux nouvelles classes et une salle des maîtres au 1er étage. La cloison séparant les deux classes du rez-de-chaussée a alors été abattue.



Photo de la classe de Violette Vauvillier, institutrice - janvier 1961

Parallèlement, une classe maternelle avait ouvert ses portes en janvier 1977, puis une seconde en septembre 1978, dans un bâtiment préfabriqué installé en 1976 sur un terrain appartenant à la commune, situé entre la rue de l'église et la rue de moulin. Vingt ans plus tard, afin d'offrir des locaux plus spacieux et mieux adaptés aux enseignants et aux élèves, la municipalité décide de faire édifier une nouvelle école maternelle assortie d'un restaurant scolaire et retient le projet de Michel Figea, architecte à Vigny. La pose de la première pierre a donné lieu à une cérémonie officielle le 13 janvier 2003 en présence des 121 écoliers de primaire et de maternelle, et l'inauguration s'est déroulée le 28 octobre 2004 sous la présidence de Christian Leyrit, préfet du Val-d'Oise, et de François Scellier, président du Conseil général du Val-d'Oise, aux côtés de nombreuses personnalités.

Saurez-vous reconnaître certains habitants sur cette photo ?

Réalisation d'un carrefour



DEMANDE DE RÉALISATION DU CARREFOUR RD28/RD81 ET DE LA VOIE DOUCE SAGY-SALLANCOURT

Lors de sa réunion du vendredi 2 octobre, le Conseil municipal, à l'unanimité, a réaffirmé sa volonté de voir programmer dans les meilleurs délais les travaux de réalisation du giratoire et de la voie douce.

Cet aménagement, préalable à la réalisation d'une liaison douce entre Le Village et le hameau de Saillancourt, a été adopté par les élus départementaux le 20 décembre 2013 et la Déclaration d'Utilité Publique prononcée par Monsieur le Préfet du Val-d'Oise le 20 février 2014.

Guy Paris, Maire, et Dominique Papillon, adjoint au Maire en charge des voies et réseaux, ont sollicité un rendez-vous auprès d'Arnaud Bazin, Président du Conseil Départemental et de Yannick Boëdec, Conseiller départemental délégué aux transports et aux infrastructures, afin de connaître le planning de réalisation des travaux.

Pour rappel, ce sont quotidiennement plus de 15 500 véhicules par jour en moyenne qui circulent sur la RD28, dont 12 % de poids lourds (données 2008, à revoir à la hausse aujourd'hui sachant que l'axe permet de rejoindre l'Oise, l'Eure, le Val d'Oise et les Yvelines via l'A13 et l'A15-RD14), et malheureusement plusieurs morts dans des accidents corporels sont à dénombrer notamment au niveau du carrefour, le dernier accident a eu lieu le mercredi 9 septembre dernier.

Le carrefour giratoire présente de nombreux avantages. En obligeant les conducteurs à réduire leur vitesse, ce type d'aménagement contribue à diminuer le nombre d'accidents avec blessés. Le carrefour giratoire possède également un avantage marqué par rapport aux intersections comprenant des feux de circulation en ce qui a trait à la sécurité. En effet, il n'est pas possible d'y brûler un feu rouge ou d'y provoquer une collision latérale à grande vitesse.

Sur le plan de l'environnement, le carrefour giratoire a aussi fait ses preuves. En effet, il contribue à réduire le bruit, les camions lourds ayant moins souvent à effectuer un arrêt complet ou à recourir à l'utilisation du frein moteur. De plus, la consommation d'essence est légèrement réduite, et conséquemment, la pollution atmosphérique.

La réalisation de ce projet est donc un véritable enjeu de sécurité. Nous vous tiendrons informés des suites de ce dossier et nous ferons tout pour qu'il voit le jour, soyez en assurés !



Les élus de Sacy ont entrepris une étude pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), conjointement avec quatre autres communes de la Communauté de Communes Vexin Centre. Ce document va permettre de fixer les grandes orientations du développement de la commune pour les prochaines années sur la base d'un réel projet d'aménagement.

Pour préparer ce projet, les élus ont souhaité associer les habitants tout au long du processus d'élaboration du PLU. La concertation permet à chacun de s'exprimer et offre aux élus un gage supplémentaire de qualité dans la réflexion.

QU'EST CE QU'UN PLU ?

Un PLU est la rencontre d'un territoire et d'un projet :

- ✦ un territoire dans toutes ses composantes géographiques, économiques, sociales, historiques, culturelles, patrimoniales, paysagères, environnementales...
- ✦ un projet, traduction d'une volonté collective d'aménagement de choix et d'objectifs ainsi que sur un parti d'aménagement, de protection et de mise en valeur du territoire.

QUEL EST LE CONTENU DU DOCUMENT FINAL ?

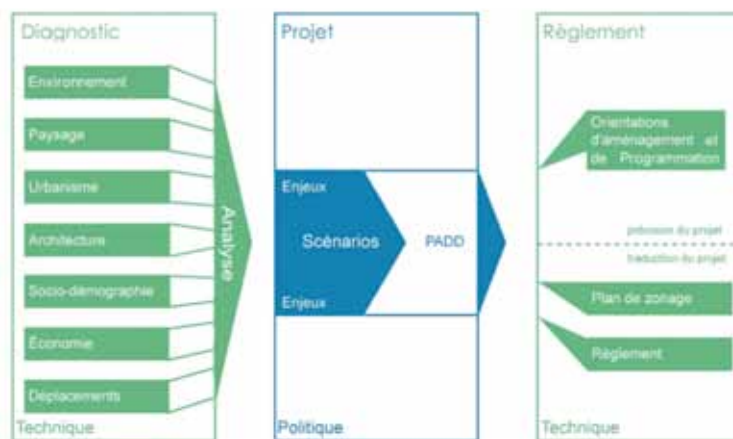
C'est un document constitué de 4 parties :

- 1- un rapport de présentation : il expose le diagnostic, analyse l'état initial de l'environnement et explique les choix retenus pour établir le projet ;
- 2- un document novateur : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune ;

Ref. Hocreitère, Le plan local d'urbanisme, ed. Berger-Levrault, 2004

- 3- un document de projet : les orientations d'aménagement et de programmation prévoient par quartier ou par secteur des actions et opérations d'aménagement ;

- 4- un plan de zonage et un règlement : ils définissent le degré et les conditions de constructibilité dans les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles. Ils fixent les règles applicables à l'intérieur de chacune de ces zones.



QUELLES SONT LES GRANDES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION D'UN PLU ?

Un Plan Local d'Urbanisme s'élabore sur une durée de 2 ans minimum et comprend les 3 étapes suivantes :

- 1- la délibération de prescription du PLU par le Conseil Municipal qui fixe les modalités de concertation et lance la réalisation du document d'urbanisme ;
- 2- les études, intégrant une phase de concertation avec la population ;
- 3- la procédure d'approbation : après consultation des services de l'État, une enquête publique d'un mois permet de soumettre le projet, arrêté par le conseil municipal, à l'avis de la population ;
- 4- l'approbation du PLU valide le document d'urbanisme et le met en application après accord des services de l'État.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'ÉLABORATION DU PLU

PHASES D'ÉTUDE ET DATES DE LEUR FINALISATION	PÉRIODE
✦ Diagnostic	➡ automne 2015
✦ Élaboration du projet	➡ printemps 2016
✦ Traduction réglementaire :	➡ printemps 2017
✦ Approbation du PLU :	➡ janvier 2018



RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ÉTUDE DE L'ÉLABORATION DU PLU DE SAGY

Un appel d'offres groupé a été organisé avec les communes de Neuilly-en-Vexin, Santeuil, Chars, Us et Sagy pour l'étude de l'élaboration des PLU (Plan Local d'Urbanisme) des 5 communes.

Trois bureaux d'études, Diverscités, Atopia et Le Dez-Legendre, ont remis une offre avant le 1er juin 2015 et c'est le bureau Le Dez – Legendre à Verrières-le-Buisson (Essonne) qui a été retenu avec une offre globale de 107 515,50 € HT pour la tranche ferme des 5 communes, dont 23 184,00 € HT pour Sagy.

L'OFFRE POUR SAGY SE DÉCOMPOSE AINSI :

23 184,00 € pour la tranche ferme

2 160,00 € pour la tranche conditionnelle 1 – Évaluation environnementale

2 000,00 € pour la tranche conditionnelle 2 – Inventaire détaillé du patrimoine bâti

2 400,00 € pour la tranche conditionnelle 3 – Guide recommandations architecturales, paysagères et de gestion écologique

29 744,00 € H.T.

5 948,80 € TVA 20 %

35 692,80 € TTC

Cette somme sera réglée sur les exercices budgétaires 2015, 2016 et 2017.

Les services de l'État vont accorder une subvention forfaitaire à la commune de Sagy dont le montant sera connu (environ 10 000 €) et versé avant la fin de l'année 2015.

Trois élus du Conseil municipal, Guy Paris, Régis Ricordeau et Annick Crecy, vont participer aux réunions de travail durant toute la période de l'étude.

Des réunions auront également lieu avec l'ensemble des élus municipaux ainsi que des réunions d'informations où la population sera invitée.



UNE 35^e COMMUNE DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEXIN CENTRE

Le Conseil municipal de Sagy a donné un avis favorable pour l'intégration de la commune de Berville qui compte 339 habitants au sein de la Communauté de Communes Vexin Centre. Le village fait actuellement partie de la Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron.

Avec l'arrivée de cette 35^e commune, le nombre total des délégués de la Communauté de Communes Vexin Centre va passer de 51 à 52 pour une population totale de 24 077 habitants.





Nous vous rappelons que tout bruit causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution (chaînes hi-fi, télévisions, instruments de musique) est interdit entre 22 heures et 7 heures.

En ce qui concerne les nuisances dues aux aboiements de chiens, attention, elles sont souvent très mal supportées par le voisinage.

Toute personne dispose du droit de posséder un animal domestique. Toutefois, votre animal ne doit pas causer de troubles de voisinage, notamment par des aboiements répétés.

En effet, selon le code de la santé publique, « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé ». L'un des 3 critères peut seul suffire à constituer un trouble de voisinage.

Pour les propriétaires de chiens, les aboiements sont peut-être tout à fait supportables, voire normaux mais pour votre voisin ils sont en revanche son cauchemar quotidien. Il faut avoir conscience que la tolérance au bruit varie de façon importante d'une personne à l'autre. Ce que certains supportent allègrement est intolérable pour d'autres. Plusieurs raisons à cela. Parfois nous avons été habitués très jeunes à un environnement sonore intense. Ce n'est pas le cas de tout le monde. À certains moments, nous sommes beaucoup plus sensibles au bruit qu'à d'autres moments. Ainsi la fatigue peut-elle diminuer sensiblement la tolérance au bruit. Ou encore au cours de la journée, nous avons fait le plein de décibels à notre travail ou sur la route et en conséquence à la maison nous avons besoin de calme !

Le conseil : éduquer son chien dans les premiers mois de sa vie, apprenez lui à ne pas aboyer sans cesse.

En cas de conflits, nous vous invitons évidemment dans un premier temps à trouver une solution amiable mais sachez sinon, que vous pouvez déposer plainte à la gendarmerie de Vigny.



DÉMARCHAGE, SOYEZ PRUDENT !

La mairie de Sagy attire l'attention des habitants sur le fait qu'aucune autorisation n'est accordée aux particuliers ou aux entreprises (nettoyage de toiture, travaux d'isolation, remplacement de portes ou fenêtres, travaux divers, etc.) pour proposer leurs services soit par téléphone, soit par courrier, soit par un document dans votre boîte aux lettres, soit en se présentant à votre domicile.

Plusieurs habitants ont été abusés par des entreprises qui ont réalisé des travaux à un coût largement supérieur à la réalité.

ANIMAUX : DIVAGATION INTERDITE

La loi interdit la divagation des animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique. Nous invitons donc les propriétaires d'animaux à vérifier l'état de leur clôture afin que leurs animaux ne puissent s'échapper. En effet, depuis quelques mois plusieurs agressions de promeneurs ont été constatées.



HORAIRES POUR LA TONTE ET LE BRICOLAGE

Du lundi au vendredi	de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
Le samedi	de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Le dimanche et jours fériés	de 10h00 à 12h00

Merci de bien respecter ces horaires.

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de faire des feux sur la commune.

URBANISME

Vous allez réaliser des travaux ? Ne vous mettez pas en infraction !

La mairie rappelle à tous les habitants qu'ils doivent obligatoirement déposer une demande d'autorisation pour tous les travaux concernant l'aspect de leur propriété : ravalement d'une maison, réfection d'un mur de clôture, nouvelle clôture, remplacement d'un portail, de fenêtres ou de volets, pose d'une fenêtre de toit (Velux), création d'une lucarne, réfection d'une couverture, construction d'une véranda ou d'une piscine, agrandissement d'une maison ou construction nouvelle, démolition, etc.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec le maire pour lui présenter votre dossier avant son envoi dans les services de la D.D.T. Les délais d'obtention d'une autorisation ont été réduits.

Ne vous mettez pas en infraction, déposez une demande de déclaration préalable de travaux ou de permis de construire.



DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

12 janvier 2015	Eric Mottier – 2 rue Pierre Bonté - Chardronville • Pose fenêtres de toit
3 février 2015	Philippe Julien Saint-Amand – 14 rue Narcisse Aussenard – Le Grand-Mesnil • Construction d'une véranda
5 février 2015	Daniel Devauchelle – 2 impasse du Vaux Roux – Chardronville • Ravalement maison
10 février 2015	Yvonnick Caillon – 38 rue de la Vallée – Saillancourt • Ravalement maison
14 février 2015	Zaynab Riet – 27 rue Narcisse Aussenard – Le Grand-Mesnil • Réfection mur
14 février 2015	Zaynab Riet – 2è rue Narcisse Aussenard – Le Grand-Mesnil • Réfection toiture
27 mars 2015	Paul Tamburini – 18 rue du Vaux Persan – Le Village • Changement portail
31 mars 2015	Jean-Claude Duclos – chemin du Petit-Mesnil – Le Grand-Mesnil • Isolation et ravalement maison
2 avril 2015	Jean-Philippe Chervelier – 1 rue du Cul Froid – Le Grand-Mesnil • Construction d'un hangar agricole
2 avril 2015	Christine Bigay – 59 rue de la Vallée – Saillancourt • Construction d'une pergola
11 avril 2015	Jean-Luc Meresse – 50 rue de la Vallée – Saillancourt • Pose de fenêtres de toit
30 avril 2015	Camille Leclerc – 5 rue du Charné – Saillancourt • Agrandissement maison
7 mai 2015	Etienne Guerrero – 17 bis rue du Charné – Saillancourt • Construction d'un auvent
21 mai 2015	Sylvain Bottin – 15 rue des Prés – Chardronville • Rénovation de 2 auvents
21 mai 2015	Serge Lachaux – 6 ruelle Bondieu – Le Village • Rénovation couverture
11 juin 2015	Eric De Smedt – 57 rue de la Vallée – Saillancourt • Construction d'un auvent
13 juin 2015	Joël Fougeron – 5 Clos des Galets – Le Grand-Mesnil • Remplacement volets
27 juin 2015	Christophe Laurent Grellier – 21 rue du Vaux Persan – Le Village • Changement portail et clôture
27 juin 2015	Christophe Laurent Grellier – 21 rue du Vaux Persan – Le Village • Rénovation volets et porte garage
10 juillet 2015	Serge Lachaux – 6 ruelle Bondieu – Le Village • Pose de fenêtres de toit
15 septembre 2015	Sébastien Jeanneau – 63 rue de la Vallée – Saillancourt • Remplacement tuiles et pose fenêtres de toit
25 septembre 2015	Olivier Le Guez – 30 rue des Prés – Chardronville • Rénovation piscine
12 octobre 2015	Guy Paris - 6 rue de l'Église – Le Village • Ravalement façade
19 octobre 2015	Stéphane Paris - 4 chemin de la Messe – Le Village • Construction hangar agricole

ÉTAT CIVIL



Naissances

22 janvier 2015	William Harris • Le Village
1er février 2015	Gabrielle Deremetz • Le Grand-Mesnil
22 avril 2015	Jules Paris • Le Village
26 juin 2015	Mathilde Chardonnières • Le Grand-Mesnil
1er octobre 2015	Marie-Clotilde Goujon • Le Village



Mariages

7 mars 2015	Mélanie Riera et Guillaume Mopin • Chardronville
13 juin 2015	Christine Morel et Patrick Sutter • Chardronville
4 juillet 2015	Emilie Dumond et Alexandre Perrotte • Saillancourt
1er août 2015	Pauline Boudin et Gary Lévy • Chardronville
28 août 2015	Mélanie Noël et Sébastien Hantrais • Chardronville



Décès

3 janvier 2015	Gilles Allégret – Le Petit-Mesnil • 70 ans
23 février 2015	Raymond Debras – Chardronville • 84 ans
15 mars 2015	Michel Keiffer – Le Grand-Mesnil • 83 ans
13 avril 2015	Yann Lamort – Le Village • 42 ans
9 août 2015	Maurice Bombe – Saillancourt • 87 ans
12 septembre 2015	Pierre Malingre – Le Village • 71 ans
13 octobre 2015	Marie des Anges Desor née Berna Chardronville • 95 ans



Inhumations

17 février 2015	Germaine Lemoule • 101 ans
22 mai 2015	Eric Peytavi • 59 ans
22 octobre 2015	Lionel Raquillet • 65 ans

Info pratiques

LISTE DES COMMERCES, ENTREPRISES ET PROFESSIONS DE SANTÉ

AMEUBLEMENT

Entrepôt des Mille Meubles
plaine-Villeneuve/Les quatre vents
01 30 39 22 87
contact@mille-meubles.fr
www.mille-meubles.fr

BAR - BRASSERIE

Café-Lounge «Le Comptoir des Petites Auges»
Morgan PIERRE
6, grand place
01 78 47 23 29

BÂTIMENT (ENTRETIEN - DÉCORATION - TRAVAUX)

Décoration, Aménagement, Home Staging
Agence BLANC PERSO - Alexandra GRELLIER
06 34 67 08 99
blancperso@gmail.com
http://blancperso.com

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE DURAES OLIVEIRA FRANCISCO

3 chemin du Petit Mesnil
01 34 66 30 95

T2m

Travaux de terrassement courant et préparatoire
7, rue Maurice Vauvillier
06 43 69 39 26

BOUCHERIE

Boucherie POUCH
Katia et Philippe POUCH
7, grand place
01 34 42 88 40
www.boucheriedesagy.com/

FERME DE LA COUTURE

Éleveurs et producteurs de volailles et lapins
72, rue de la Vallée
01 34 66 32 05

BOULANGERIE

Boulangerie «Les délices du Vexin»
Ketty et Thierry BOUCHAIN
8, grand place
01 34 66 39 50

COIFFURE

Christine coiffure
Coiffeuse à domicile
06 08 93 45 87

MAINTENANCE ET INFOGÉRANCE INFORMATIQUE

Société HAMI
01 77 18 38 02
06 62 48 92 82

MÉCANIQUE INDUSTRIELLE

Eric PILARDEAU
14, rue de la Vallée
06 88 09 14 28

OMNIUM CAMPING CAR

19, rue de la Vierge
01 34 66 33 36

STATION SERVICE TOTAL ACCESS ET TOTAL

01 34 48 60 51
01 34 48 60 50

ÉLECTRICIEN

Pascal RAIMBAUD
10, rue de la Mairie
01 34 42 85 09

ÉVÉNEMENTIEL

Extrême événement
16, rue du Vaux Persan
06 07 62 19 22
01 34 66 32 18
http://www.extreme-evenement.fr/

FLEURISTE - PÉPINIÈRISTE

Établissements Devulder
Les Serres du Vexin
69 rue de la Vallée
01 34 66 31 41
http://www.lesserresduvexin.com/

OSTEOPATHE

Mathilde LOURDEZ
24, rue Pierre Bonté
01 34 42 89 35

SERRURERIE

Atelier de Serrurerie De Grootte
5, rue des Prés
06 80 02 01 44

TAXI

Martine LEFEBVRE
06 08 96 37 96
martinelefebvre95@free.fr
www.taxi-sagy-95.com

TRAITEUR

Anis Events
13, rue Pierre Bonté
01 34 75 46 59
06 77 77 07 11
chasophie.events@live.fr
http://burno3.free.fr/AnisEvents/

PHARMACIES DE GARDE

Dimanche 1 novembre

Pharmacie Bao Nam
235 Rue Roger Guichard
Eragny : 01 34 64 16 77

Dimanche 8 novembre

Pharmacie des Merisiers
Centre commercial « Champion »
Jouy le Moutier : 01 34 21 77 00

Dimanche 15 novembre

Pharmacie du Village
23 Rue Nationale
Cergy Village : 01 30 30 09 84

Dimanche 22 novembre

Pharmacie de la Bussie
Place de la Bussie
Vauréal : 01 34 30 92 77

Dimanche 29 novembre

Pharmacie Guiot
37 rue Aristide Briand
Osny : 01 30 30 15 48

Dimanche 6 décembre

Pharmacie des Trois Fontaines
Centre Cial « Trois Fontaines »
Cergy : 01 30 73 04 54

Dimanche 13 décembre

Pharmacie Centre Gare
7 Rue des Galeries
Cergy : 01 30 73 48 26

Dimanche 20 décembre

Pharmacie Kennedy
Avenue Kennedy
Pontoise : 01 30 30 12 52

Dimanche 27 décembre

Pharmacie Kennedy
Avenue Kennedy
Pontoise : 01 30 30 12 52



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 - 10h30	16h00 - 18h00
Mardi		16h00 - 18h00
Jeudi	9h00 - 10h30	16h00 - 18h30
Vendredi		16h00 - 18h00
Samedi	10h00 - 12h00	

Communauté de Communes Vexin Centre

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de la CCVC : www.ccvexincentre.fr